

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 mars 2017, à 20 h 00, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT.

Corinne Jourdan est chargée du secrétariat de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 8 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Donne son accord, à l'unanimité, au maintien des taux d'imposition comme en 2016 :

- La Taxe d'habitation est fixée à 10.36%
- La Taxe sur le foncier bâti est fixée à 19.18%
- La Taxe sur le foncier non bâti est fixée à 63.27%

2) Le Budget primitif 2017 préparé avec l'avis unanime de la commission des finances, Est Approuvé à l'unanimité (moins 4 abstentions) il s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement :
 - Les recettes et les Dépenses s'équilibrent à 4 884 000 €
- Section d'investissement :
 - Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 2 266 685 €

M. A. Berhault au nom du groupe PCF-Front de Gauche note que ce Budget est volontariste et s'inscrit dans la continuité du programme proposé. La commune poursuit son désendettement tout en investissant dans des projets importants pour la population. Il déplore cependant la baisse continue des dotations de l'Etat. Le groupe votera, sans ambiguïté, le budget 2017.

Mme C. Bénistant, au nom du groupe PS et apparenté, note la bonne gestion des finances de la commune et remarque avec satisfaction les efforts proposés pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement et la construction de locaux pour

la restauration scolaire. Elle assure le Maire de la confiance du groupe, qui votera le Budget 2017.

Le Maire qualifie ce budget de prospectif et rigoureux, il permet de soutenir l'investissement pour continuer à équiper la commune, tout en préservant la qualité des services à la population. L'objectif reste de conforter l'autofinancement et le désendettement, en donnant les moyens d'investir.

Il regrette cependant que les collectivités locales soient la cible des critiques notamment des candidats à la présidentielle qui demandent des efforts à ces dernières pour diminuer leurs dépenses. Il est bon de rappeler que les collectivités sont tenues de présenter des comptes équilibrés, et n'ont pas le droit de faire des déficits, ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Par ailleurs, il souligne que 75 % de la commande publique en France provient des collectivités locales et celles-ci participent à l'économie locale et donc au maintien, voire au développement de l'emploi.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

3) Donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dans le cadre du Contrat de Ruralité à passer entre la CCTB et l'Etat, auprès du préfet du département de l'Isère.

Demande une subvention de 600 000 € pour la construction de 2 sites de restauration scolaire.

4) Donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dans le cadre du Contrat de Ruralité à passer entre la CCTB et l'Etat, auprès du préfet du département de l'Isère.

Demande une subvention de 90 000 € pour la requalification de la place des Terreaux (secteur ouest)

5) Donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dans le cadre du Contrat de Ruralité à passer entre la CCTB et l'Etat, auprès du préfet du département de l'Isère.

Demande une subvention de 20 884 € pour la réalisation d'aménagements urbains qualitatifs dans le centre - bourg

6) Donne son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dans le cadre du Contrat de Ruralité à passer entre la CCTB et l'Etat, auprès du préfet du département de l'Isère.

Demande une subvention de 118 776 € pour la réalisation des études de faisabilité et les travaux de voiries pour la requalification des îlots repérés dans le cadre de l'Etude faite par l'EPOA sur la revitalisation du centre-bourg.

7) Sollicite l'aide financière du SEDI pour la réalisation de l'éclairage public tout le long du cheminement du complexe sportif

8) Décide de créer un poste de rédacteur au service du personnel.

9) Décide de passer une convention avec la Société Gelas dépannage pour l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules épaves ou abandonnés sur le domaine public.

Divers : Mme M. Tarnaud rappelle que ce samedi 25 mars se déroulera la manifestation «Solid'Arts» et invite les élus à y participer. Elle précise que les bénéficiaires de cette manifestation seront partagés entre le «Secours Catholique», le «Secours Populaire» et le «Potager Solidaire».

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mai 2017, à 20 h, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT.

Une minute de silence est observée pour marquer la solidarité de la commune avec les victimes de l'attentat de Manchester.

Présents : 21 - Procurations : 5 - Absents : 1

Jérémy VIAL est chargé du secrétariat de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 22 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) Donne son accord à la réalisation d'un emprunt de 1 000 000, 00 € (1 million) :

- Décide de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Rhône - Alpes sur une durée totale de 20 ans,

- Cet emprunt comprend une première phase sur une durée de 5 ans au taux fixe de 0.99% à échéances trimestrielles,

- Une seconde phase offrant diverses possibilités d'arbitrage qui seront déterminées à l'issue des 5 ans, soit Euribor 3 mois + marge de 0.92%, soit taux fixe en vigueur au moment de la levée de l'option.

- Autorise M. le Maire à signer le contrat

2) Donne son accord au maintien des tarifs de l'accueil périscolaire (accueil du matin et du soir et pause méridienne) pour l'année scolaire 2017-2018 et les années suivantes :

- Pour la restauration scolaire (repas) :

Le prix du repas pour l'année scolaire sont maintenus à :

- 3.22 € pour les maternelles
- 3.50 € pour les primaires

Le prix du repas pour les enfants extérieurs à la communes sont maintenus à :

- 3.67 € pour les maternelles
- 3.98 € pour les primaires

- Les temps d'accueil périscolaires (garderie et pause méridienne)

- Les tarifs suivants sont maintenus :

quotient familial avec 4 tranches de revenus	Tarifification à l'heure (facturation à la demi-heure)
QF de 0 à 620 €	0.70 €
QF de 621 à 1400 €	0.90 €
QF de 1401 à 2000 €	1.20 €
QF supérieur à 2001€	1.60 €
	*Avec tarif dégressif de 0.10 € à compter du deuxième enfant

- Le temps d'activité de midi en dehors du repas, sera facturé à 0.70 €.

- Tarifification sociale

Par ailleurs, la commune attentive à la situation des familles, domiciliées à Beurepaire, en difficulté, maintient le principe d'une tarification sociale des repas :

- Tarifs des repas Ecoles primaires
 - 1.75 € (équivalent à 50 % du tarif normal)
 - 2.45 € (équivalent à 70% du tarif normal)
 - 2.80€ (équivalent à 80% du tarif normal)

- Tarifs des repas Ecole Maternelle :

- 1.61 € (soit 50% du tarif)
- 2.25€ (soit 70% du tarif)
- 2.58 € (soit 80% du tarif)

Les tarifs réduits peuvent être accordés sur demande des Assistantes sociales et après examen de la situation par le CCAS.

Il est également précisé que la gratuité des «Nouvelles activités périscolaires» est maintenue.

3) Autorise M. le Maire à procéder aux démarches pour obtenir le remboursement des frais d'expertise auprès du propriétaire d'un immeuble (90 avenue V. Hugo) déclaré en procédure de « Pêril »,

4) Donne son accord à la création d'une servitude au profit d'ENEDIS aux lieux dits « En Barral » et « Les Copières » sur les parcelles ZM 0313 et ZM 0468,

5) Autorise M. le Maire à signer un acte rectificatif de propriété, concernant les parcelles AK 638 et AK 639 entre la commune et un propriétaire privé (M. Zanetto),

6) Donne son accord à la cession à l'euro symbolique d'une parcelle communale, cadastrée AH 480, et sans intérêt pour la commune, au profit d'un particulier (M. Gomez),

7) Décide de procéder à la télétransmission des actes y compris les documents budgétaires et Donne son accord au Maire pour signer la nouvelle convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Isère, Désigne trois agents en qualité de responsables de la télétransmission,

8) Donne son accord à la reconduction de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) et à l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour la participation aux élections

9) Décide de reconduire l'action «Chantiers Educatifs» dans le cadre de la démarche de Prévention de la Délinquance, qui concerne les jeunes de 16 à 18 ans, déscolarisés et sans emploi, Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et à signer la convention à passer avec l'association IDEAL, chargée de la gestion administrative de cette action, et Autorise la réalisation de divers travaux dans le cadre de ces chantiers,

10) Donne son accord à la reconduction de la convention tripartite : Département de l'Isère, Commune de Beurepaire et Centre social de l'île du battoir, pour le cofinancement des actions de prévention de la délinquance à hauteur de 17 000 €, Autorise M. le Maire à signer cette convention,

11) Donne son accord à la passation d'une convention avec la ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour développer des actions dans le cadre de la « Trame verte et bleue », inscrit dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et sera intégrée dans la procédure de Révision du PLU. Ces actions consistent à sensibiliser le public aux enjeux de continuité écologiques, à réaliser un diagnostic, à identifier les enjeux locaux, et à définir des pistes d'actions, Autorise M. le Maire à signer cette convention, (Mme Jourdan, membre de cette association n'a pas pris part au vote),

12) Donne son accord à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300,00 € au profit de l'US Beaufort Handball section féminine.

Questions Diverses :

- Mme M. Tarnaud rappelle qu'à l'occasion de la manifestation pour l'anniversaire des « 30 ans du jumelage » avec la ville de AUENWALD, le comité recherche des personnes pour accueillir les familles allemandes (15) qui feront le déplacement à Beaufort. Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous avec Mme Tarnaud.

- Mme Moulin Martin demande la réinstallation de « quilles » pour sécuriser le carrefour Avenue Louis Michel Villaz- place du Jeu de Paume- parking du cinéma.

- M. Le Maire informe les membres de l'Assemblée de la démission du Conseil municipal à compter du 25 mai 2017, de M. Schmit et M. Lepage. Leur courrier de démission sera transmis à la Sous-

Préfecture et après réception de l'avis préfectoral, les personnes suivantes sur la liste seront conviées à siéger au conseil municipal en remplacement des conseillers démissionnaires. M. le Maire remercie M. Schmit et M. Lepage pour leur investissement au sein du conseil de la commune.

- M. Le Maire précise, suite aux nombreuses interrogations sur le réaménagement des rythmes scolaires, qu'aucune modification ne sera possible avant la rentrée 2018 au plus tôt. En effet, à ce jour, aucune directive n'a été donnée par le ministère de l'Education Nationale. Les éventuels changements feront l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes (parents, EN, enseignants, élus...).

Expression des groupes politiques

Les différents groupes politiques du conseil municipal disposent d'un droit d'expression libre conformément à la loi du 27 février 2002 sur la « Démocratie de Proximité ». Cette tribune n'engage aucunement la mairie.

Groupes de la majorité municipale

Groupe PS et Apparentés

CADRE DE VIE

Fontaine Place Yves Pagneux

Confrontée à des frais de fonctionnement de plus en plus importants et à la nécessité cette année de changer le système de pompe, la Mairie a fait le choix de ne pas remettre en eau la fontaine. Il a été décidé de végétaliser la fontaine avec des essences adaptées à ce lieu. Un peu de temps sera nécessaire pour profiter de la croissance de ces plantations vivaces.

Enfin les vacances ! Pour qui ?

Dans l'imaginaire collectif, les mois de juillet et août sont synonymes de vacances. Un mot qui signifie la saison des départs, celui des retrouvailles en famille ou entre amis, des voyages et du repos. Pourtant, cette année encore, près de 50 % des Français ne partiront pas. Pire, 3 millions d'enfants et de jeunes resteront chez eux, soit 25 % de la population des 5-19 ans. La tendance est lourde : une proportion toujours plus grande de nos concitoyens s'interdit de partir en vacances. Et la raison majeure de cette désaffection est un pouvoir d'achat insuffisant. Marqueur des inégalités, les vacances restent un « luxe » interdit aux plus pauvres, aux plus fragiles et aux plus précaires que notre société produit visiblement toujours plus nombreux.

Place des droits de l'Homme : fresque

Une fresque murale a été réalisée par les élèves de 3ème b de la Maison Familiale Rurale de St Barthélemy, ceci dans le cadre d'un projet artistique et pédagogique collectif (auteurs-acteurs d'une œuvre autour de la citoyenneté).
Merci aux acteurs de ce projet.

Groupe PCF/FDG

Ces chiffres dévoilent le visage d'une injustice sociale, économique et culturelle. Mais au-delà, ils révèlent l'incapacité de la classe politique française à comprendre que le droit aux vacances est aussi un investissement éducatif au service du bien vivre ensemble. Ce droit valorise l'enrichissement culturel, et offre la possibilité de faire de nouvelles rencontres, de découvrir d'autres manières de vivre, d'autres cultures, il permet à chacun de cultiver sa propre capacité à reconnaître le droit à la différence.

Dans un environnement économique pourtant peu favorable, (80 ans auparavant) le gouvernement du Front populaire pariait sur la « révolution des loisirs » en déclarant que les congés payés constituaient un levier pour l'émancipation des travailleurs et leurs familles, alors que la France d'aujourd'hui, cinquième puissance

Tranquillité publique : incivilités secteur piscine

Comme trop souvent, le début de l'été est l'occasion pour un petit groupe de jeunes de causer des troubles de voisinage et aussi malheureusement des dégradations inacceptables sur des biens privés et publics. Notre mobilisation contre de tels agissements ne faiblira pas et nous faisons confiance à la gendarmerie pour remédier dans les meilleurs délais à cette situation.

mondiale, se résigne à constater cette baisse inexorable du nombre de départs en vacances.

La prise en compte du droit aux vacances comme un droit du citoyen reste laborieuse.

Pour les collectivités comme pour les travailleurs sociaux, l'accompagnement aux vacances des jeunes ou des familles constitue un formidable outil d'intégration sociale.

C'est ainsi qu'au niveau local, associations de solidarité, centre social et collectivités, par leur action concertée au sein de la Coordination d'Action Sociale, tentent de faciliter l'accès et le droit aux vacances pour tous et mettent en œuvre des dispositifs d'aide et d'incitation afin de retisser le lien social et de restituer aux familles la place essentielle du temps des vacances.

Groupe de la minorité municipale

Il s'agit sans doute du dernier libre propos que j'aurais à rédiger en ma qualité de Président du groupe politique de l'opposition municipale. En effet lors du dernier conseil municipal, j'ai confirmé, à Monsieur le Maire, mon intention de mettre un terme à l'exercice de mes mandats électoraux.

J'ai été amené à prendre cette décision pour plusieurs raisons, tout d'abord mes convictions et valeurs ne trouvent plus écho au niveau de mes concitoyens, leurs

inquiétudes et détresse légitimes les ont conduit à prendre des options que je ne partage pas. Toutefois je respecte leur choix. Que dire du sentiment qui se dégage, après les récentes élections présidentielles, sur le comportement de trop nombreux hommes politiques de tous bords; des femmes et des hommes prêts à tout pour servir une seule dessein, leurs intérêts particuliers.

Non je n'appartiens pas à ce monde, c'est la raison pour laquelle j'ai été amené à prendre cette décision, en compagnie de

M. Eric Le Page qui pour les mêmes raisons a également souhaité démissionner du Conseil municipal.

Nous tenons à remercier vivement toutes celles et ceux qui nous ont soutenu et encouragé durant ces trois années.

Nous retiendrons également l'excellence des relations que nous avons entretenues avec Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers.

J.-C. Schmit